

Affaire suivie par :
Stéphanie CHAUPIT
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Tél. : 04 73 89 03 54
Courriel : schauptit@issoire.fr

Préfecture du Puy-de-Dôme
Monsieur le Préfet
Direction Départementale des
Territoires
Service Prospective aménagements
Risques
18 Boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND

Réf. :BB/AT/SC- 2018-10

ISSOIRE, le 07 FEV. 2018

*Objet : Consultation relative au plan de prévention des risques naturels prévisibles
d'inondation du val d'Allier issoirien – Avis de la Commune d'Issoire*

Monsieur le Préfet,

A la suite de votre courrier reçu en mairie le 15 décembre 2017, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la délibération n°18-01-03 du Conseil municipal d'Issoire du 23 janvier 2018, concernant l'avis sur la révision du PPRNPi.

Le Conseil municipal d'Issoire a émis un avis favorable à ce projet de révision partielle du PPRNPi, complété par la réserve suivante :
Le Conseil municipal demande à l'Etat de réexaminer le PPRNPi pour tenir compte de l'ensemble de l'étude Merlin et ainsi redéfinir les limites du champ d'expansion des crues et la notion de continuité urbaine, et ce, pour ne pas freiner le développement économique du territoire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Bertrand BARRAUD

Service Prospective Aménagements Risques						
	I	A	PR	PR	A	T
Secrétariat						
Planif. GC						
Planif. TR						
Information A: Attribution						
Risques						
MPAC						
Responsable						

09 FEV. 2018

Geomatique
AT Proj. oct.
PDS Fiscal
PR:
Projet de réponse
Adjoint
Copie

Directeur

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how advanced software solutions can streamline data collection, storage, and analysis, leading to more efficient and effective operations.

4. The final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data management processes remain up-to-date and effective.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Date de convocation

16 janvier 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu**

30 janvier 2018

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 33

PRESENTS : 25

VOTANTS : 32

Objet :

AVIS SUR LA REVISION
PARTIELLE DU PLAN DE
PREVENTION DES
RISQUES NATURELS
PREVISIBLES
D'INONDATION DU VAL
D'ALLIER ISSOIRIEN

Nomenclature : 2,1

Service émetteur : DGS

L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier à 18H00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

Étaient présents :

Monsieur Marc JAMON, Madame Florence DUBESSY, Madame Isabelle GAUTHIER, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Yann BAUJARD, Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, Monsieur Michel NICOLLET adjoints ;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danièle ALETON, Monsieur Christian KAROUTZOS, Monsieur Jean-Pierre DE MULDER, Madame Annick BARRE, Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET, Monsieur Vincent MARUCA, Monsieur Frédéric TEDESCHI, Monsieur Ulrich BRONNER, Madame Lucie MAHE, Madame Isabel GIRAUD, Monsieur Daniel DELARBRE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Marie BAYSSAT, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Mohamed RKINA ;

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Monsieur Jean-Luc BATAILLE représenté par Madame Florence DUBESSY, Madame Sandra PETEILH représentée par Monsieur Ulrich BRONNER, Madame Brigitte PAILLONCY représentée par Monsieur Christian KAROUTZOS, Monsieur Luc SALVINI représenté par Madame Martine VARISCHETTI, Madame Isabelle LOURDEL représentée par Monsieur Vincent MARUCA, Madame Marie COSTON représentée par Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, Madame Martine VORE représentée par Madame Marie BAYSSAT.

Absent :

Monsieur Dominique MOREL.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Sébastien ALLART.

Délibération n°	18	01	03
-----------------	----	----	----

**AVIS SUR LA REVISION PARTIELLE DU PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION DU VAL
D'ALLIER ISSOIRIEN**

Madame Florence DUBESSY rapporte que le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPi) du val d'Allier issoirien a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2013. Depuis cette date, de nouveaux éléments de connaissance du risque d'inondation sont apparus qui nécessitent une révision partielle de ce plan :

- une étude hydraulique réalisée en avril 2015, sous maîtrise d'ouvrage d'Issoire Communauté, qui précise la connaissance de l'aléa d'inondation sur le secteur délimité à l'amont par la limite sud de la commune du Broc et à l'aval par le pont de Parentignat ;
- une étude de danger de la digue remise par l'entreprise Constellium en novembre 2014 qui permet de modifier le zonage retenu dans le plan (le 7 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux de confortement et de rehausse de cette digue de protection de l'usine Constellium).

En juillet 2016 la Préfète du Puy-de-Dôme a donc prescrit la révision partielle du PPRNPi sur les communes de Brenat, Issoire, Le Broc, Les Pradeaux, Nonette-Orsonnette, Orbeil et Parentignat.

Après l'enquête publique, les avis des communes concernées sont sollicités sur le projet de révision de ce plan de prévention (qui comprend le règlement, le plan de zonage et les cartes d'aléas et qui peut être consulté à l'Hôtel de ville-Direction de l'administration).

Pour l'essentiel, les modifications portent sur la réduction de l'emprise du zonage de 2 % environ sur les 7 communes concernées et sur l'abaissement de la ligne d'eau de la crue centennale, de 25 cm environ sur le centre-ville de Parentignat et de 50 cm sur la zone de Lavour-La Béchade. Au nord d'Issoire, la carte d'aléa déterminée par l'étude de danger de la digue de Constellium remplace le zonage forfaitaire précédent.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet de révision partielle du PPRNPi, complété par la réserve suivante :

Le Conseil municipal demande à l'Etat de réexaminer le PPRNPi pour tenir compte de l'ensemble de l'étude Merlin et ainsi redéfinir les limites du champs d'expansion des crues et la notion de continuité urbaine, et ce, pour ne pas freiner le développement économique du territoire.

**Le Conseil municipal,
après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

EMET un avis favorable à ce projet de révision partielle du PPRNPi, complété par la réserve suivante :

Le Conseil municipal demande à l'Etat de réexaminer le PPRNPi pour tenir compte de l'ensemble de l'étude Merlin et ainsi redéfinir les limites du champs d'expansion des crues et la notion de continuité urbaine, et ce, pour ne pas freiner le développement économique du territoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Bertrand BARRAUD.